

Colloque de l'ORDECO

02/07/2019



ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉPARONS ENSEMBLE LA GESTION DES DÉCHETS DE DEMAIN

du 3 juin au 4 juillet

EXPRIMEZ-VOUS ICI!

democratie-active.fr/plandechets-occitanie-web/

plandechets-occitanie@democratie-active.fr

Hôtel de Région - 201, av. de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2

PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS OCCITANIE

Le Plan Régional d'Actions EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

QU'EST-CE QUE l'économie circulaire ?

Passer d'un système linéaire « extraire, produire, consommer, jeter » à un système dans lequel le déchet devient une ressource. Développer de nouvelles manières de produire et consommer pour, d'une part, limiter la consommation de ressources naturelles et, d'autre part, réintroduire la matière contenue dans les déchets dans les cycles de production.



Exemples illustrés d'un projet régional

- Création du label Long Time contre l'obsolescence programmée des produits par la société Ethikis ad CIVIS (31).
- Étude de faisabilité pour la création d'une unité de réemploi de matelas par la société Ecomatelas (34).

La Région œuvre pour moins de déchets, ET PLUS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Carole Delga
Présidente de la Région Occitanie /
Pyrénées Méditerranée

« Le futur Plan régional des déchets est une opportunité pour rendre plus efficaces les actions pour l'aménagement durable du territoire, en conciliant les enjeux économiques et environnementaux et en développant les emplois locaux via l'économie circulaire »

Mission de la Région

Le cadre de la Loi NOTRE
(Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui définit et coordonne un ensemble d'actions sur 12 ans.

Les objectifs de la Région

- ▶ Accompagner la prévention et la gestion des déchets.
- ▶ Valoriser l'économie circulaire avec des projets exemplaires.
- ▶ Mobiliser l'ensemble des politiques sectorielles.

**La Région adopte une trajectoire vers
« zéro gaspillage et zéro déchets »**



Enquête publique du PRPGD

Arrêté projet de Plan 25 janvier 2019

Saisine MRAE : 29 janvier 2019

Avis reçu de la MRAE : 25 avril 2019

Finalisation dossier + arrêté d'ouverture de l'enquête

Publication Avis d'enquête (annonces légales) J-15

Début Enquête : 3 Juin

Fin Enquête : 4 Juillet

Elaboration du rapport de la CE (prévisionnel) : Remise
rapport définitif CE : 6 Août

Les étapes du PRPGD

- **3 juin- 4 juillet 2019** : **Enquête publique**
- **14-15 nov 2019** : **Adoption du PRPGD et de son PRAEC** (Plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire) par l'Assemblée Régionale
- **2020** : **Intégration au SRADDET Occitanie 2040**

Le dispositif d'aides régional « déchets et économie circulaire » pour accompagner la prévention et la gestion des déchets et la transition vers l'économie circulaire

- **Des dispositifs d'aides régionales en faveur de l'économie circulaire et de la gestion des déchets votés en juillet 2018 :**

Aide à l'animation d'actions collectives de niveau régional, local et d'observation pour sensibiliser, accompagner le changement de comportement, valoriser les retours d'expérience, mutualiser et créer de nouveaux outils

Aide aux études stratégiques en terme de prévention, de valorisation... : sujet fort sur les déchets organiques, les déchets du BTP, la mise en œuvre de la TI, soutien à des filières émergentes de recyclage, diagnostics de flux et de ressource dans le cadre notamment d'EIT.

Aide à la réalisation des projets locaux : étude pré-opérationnelles et investissement matériel pour soutenir des équipements qui concourent à l'atteinte des objectifs du PRPGD et à la mise en œuvre du PRAEC

Des Appels à Projets en faveur de l'économie circulaire :

- AAP ADEME/REGION sur l'économie circulaire dans le BTP lancé en septembre 2018
- AAP ADEME/REGION sur les biodéchets lancé début 2019
- AAP participatif pour développer l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire lancé début mai 2019
- et d'autres AAP à venir...
- **Les dispositifs d'aides sectoriels : développement économique, formation, agriculture, recherche...**

Bénéficiaires de ces aides :
les entreprises, chambres
consulaires, associations,
fédérations professionnelles,
collectivités locales

En général, taux de
financement des dispositifs
SDEC plus favorables que
dispositifs DEI – Régime
d'aide SA40405
« environnement »

Mise en œuvre du Plan Régional d'Action pour l'Économie Circulaire (PRAEC) :

GOVERNANCE RÉGIONALE

1.1 Définir, organiser, mettre en place des dispositifs d'échange d'information, de biens, de services et un espace de travail collaboratif pour la communauté d'acteurs de l'EC

1.2 Former à l'EC et à ses enjeux

SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

2.1 Développer l'écoconception des produits, services, et équipements

2.2 Accompagner les industriels dans l'utilisation des Matières premières de recyclage (MPR)

2.3 Étudier les modèles d'affaires en EC auprès des entreprises régionales

2.4 Développer les pratiques de déconstruction, réemploi/recyclage dans le BTP

2.5 Développer les pratiques d'économie circulaire dans les systèmes alimentaires et sur les flux de matières organiques

TERRITOIRES

3.1 Déployer l'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) sur les territoires d'Occitanie

3.2 Déployer des structures de gouvernance partagée de l'EC à des échelles infra-régionales adaptées.

POLITIQUES PUBLIQUES

4.1 Intégrer systématiquement des critères d'EC dans les achats publics

4.2 Aménager les dispositifs de financement publics pour favoriser l'économie de fonctionnalité

RECHERCHE ET INNOVATION

5.1 Créer un pôle de recherche pluridisciplinaire sur l'EC en Occitanie (PRECO) et une dynamique de recherche en EC

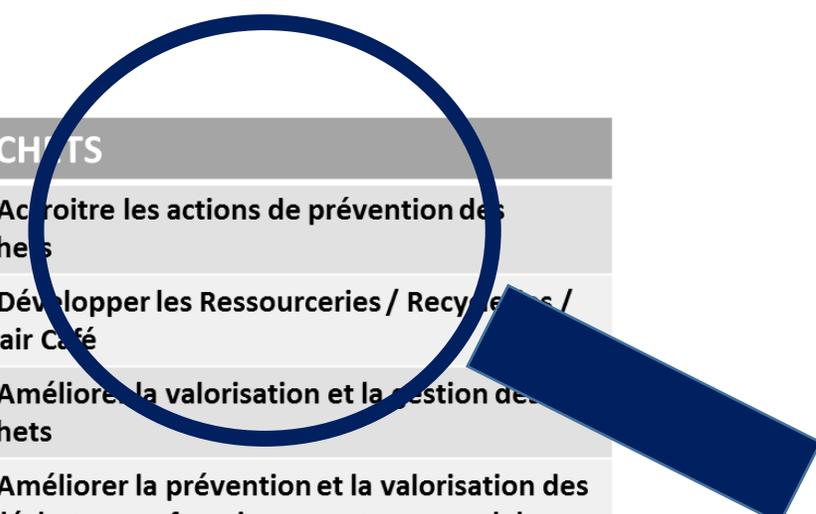
DECHETS

6.1 Accroître les actions de prévention des déchets

6.2 Développer les Ressourceries / Recycleries / Repair Café

6.3 Améliorer la valorisation et la gestion des déchets

6.4 Améliorer la prévention et la valorisation des biodéchets pour favoriser un retour au sol de qualité



Focus